

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 31/021/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 139/04 (MDE 31/005/2004 du 6 avril 2004) et ses mises à jour (MDE 31/005/2005 du 7 avril 2005, MDE 31/016/2005 du 13 septembre 2005 et MDE 31/020/2005 du 28 novembre 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PROCÈS INIQUÉ / EXÉCUTION IMMINENTE

**YÉMEN**      **Fuad Ali Mohsen al Shahari (h), environ 45 ans**

---

Londres, le 29 novembre 2005

Fuad Ali Mohsen al Shahari a été fusillé par un peloton d'exécution dans la matinée du 29 novembre. Son fils était à ses côtés, à Taizz. Après l'exécution, il a remercié Amnesty International au nom de sa famille « *pour tous ses efforts et pour le soutien qu'elle nous a apporté, à Fuad et à nous* ».

Pendant plus de neuf ans, Amnesty International a mené une campagne sans relâche en faveur de Fuad Ali Mohsen al Shahari, exhortant sans cesse le président à commuer la peine de mort, jusqu'au dernier jour.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Fuad Ali Mohsen al Shahari.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*